

Autorisation d'importation

Articles L. 5124-13, R. 5121-108, R. 5121-109, R. 5121-111 et R. 5121-112 du Code de la Santé Publique

DESIGNATION DU MEDICAMENT IMPORTE	
Dénomination	Nom de marque : DCI : Numéro de code :
Forme pharmaceutique	
Dosage	
Voie d'administration	
Classe thérapeutique / pharmacologique	
Quantités importées	
N° de lot(s) / date(s) de péremption	
Origine	<input type="checkbox"/> biologique <input type="checkbox"/> chimique (synthétique ou hémi-synthétique)

	SITE DE CONDITIONNEMENT	SITE DE FABRICATION DU PRODUIT FINI	SITE DE LIBERATION
Nom ou Raison sociale			
Adresse et Pays			
Téléphone			

	EXPÉDITEUR	IMPORTATEUR	DEPOSITAIRE
Nom ou Raison sociale			
Adresse et Pays			
Téléphone			

STATUT DE L'IMPORTATEUR
<input type="checkbox"/> Etablissement pharmaceutique <input type="checkbox"/> Pharmacie à usage intérieur <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :

OBJECTIFS DE L'IMPORTATION
<input type="checkbox"/> Rupture de stock <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :

Autorisation d'importation

Articles L. 5124-13, R. 5121-108, R. 5121-109, R. 5121-111 et R. 5121-112 du Code de la Santé Publique

Autorisation valable pour **(rayer la mention inutile)**

- une seule opération dans un délai de 3 mois.
- opération(s) dans un délai de ... mois (pour une durée maximale d'un an) et pour le ou les objectifs d'importation déclaré(s) ci-dessus. Se reporter au tableau figurant au verso du présent formulaire.

Cadre réservé à l'ANSM :
VISA PREALABLE et DATE

